

N° 8615⁴

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PROJET DE LOI

**relative à l'octroi d'une dotation annuelle à la Commission
de surveillance du secteur financier**

* * *

AVIS COMPLÉMENTAIRE DU CONSEIL D'ÉTAT

(18.11.2025)

Le Conseil d'État a été saisi pour avis le 3 novembre 2025, par le Premier ministre, d'un amendement gouvernemental au projet de loi sous rubrique.

Le texte de l'amendement gouvernemental était accompagné d'un exposé des motifs, d'un commentaire pour l'amendement unique, d'un texte coordonné du projet de loi reprenant l'amendement proposé, d'une fiche financière, d'une fiche d'évaluation d'impact ainsi que d'un « check de durabilité – Nohaltegkeetscheck ».

*

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Selon les auteurs, l'amendement sous revue vise à prévoir que la dotation annuelle au profit de la Commission de surveillance du secteur financier, introduite par la loi en projet, sera versée à compter de l'année budgétaire 2026 afin de donner suite aux observations formulées lors de la réunion de la Commission des finances de la Chambre des députés du 14 octobre 2025.

*

EXAMEN DE L'AMENDEMENT UNIQUE

Sans observation.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 18 votants, le 18 novembre 2025.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Marc THEWES

